



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1^{er} lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : mairie@stotzheim.fr Site internet : www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim Sur rendez-vous en appelant le secrétariat de la mairie
Permanence du Maire :	Tous les 1ers lundis du mois
Réunion du Conseil Municipal :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	du 1 ^{er} avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr :	du 1 ^{er} novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : prochaines collectes jeudis 07/11 et 21/11
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale :	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2019

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Joseph EHRHART, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

Absents excusés : Anne DIETRICH, Carine GOERINGER

*Procurations : Anne DIETRICH à Norbert RIESTER
Carine GOERINGER à Valérie HIRTZ*

N° 1

AVENANT N°1 DU LOT N°11 CRÉPISSAGE – RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL

- Vu la délibération du 18 décembre 2018 par laquelle le Conseil municipal décide d'attribuer les travaux aux entreprises,
- Considérant que des travaux complémentaires pour le lot n° 11, crépiissage, sont à prévoir ; la mise en œuvre d'un échafaudage sur le pignon arrière de l'actuel atelier communal permettant la mise en place d'un nouveau bardage,
- Vu le devis n°231/2019 du 18 septembre 2019 de l'entreprise AKTAS, pour un montant HT de 560,00 € pour ces travaux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'effectuer les travaux complémentaires pour le lot n°11, crépiissage pour la mise en œuvre d'un échafaudage sur le pignon arrière de l'actuel atelier communal permettant la mise en place d'un nouveau bardage, des travaux de restructuration et d'extension du hangar communal
- DÉCIDE de retenir le devis présenté par l'entreprise AKTAS, devis n°231/2019 du 18 septembre 2019, pour un montant HT de 560,00 € pour ces travaux,
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant correspondant à venir pour le lot 11.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL : PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU PAYS DE BARR

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil municipal décide de réaliser le projet du local technique et des sanitaires,
- Vu la délibération du 11 décembre 2017 par laquelle le Conseil municipal confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte et charge le Maire de solliciter un fonds de concours à la Communauté des Communes du Pays de Barr pour ces travaux,
- Vu la délibération du 18 décembre 2018 par laquelle le Conseil municipal décide d'attribuer les travaux aux entreprises,
- Vu l'article L5214-16V du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du 25 juin 2019 du Conseil de Communauté, affectant à la Commune de Stotzheim un fonds de concours de 18 000,00 € pour les travaux de restructuration et d'extension du hangar communal,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE le fonds de concours de 18 000,00 € de la Communauté des Communes du Pays de Barr pour les travaux de restructuration et d'extension du hangar communal,
- AUTORISE le Maire à signer les pièces qui s'y rapportent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX ROSACE : IMPASSE DES JARDINS

- Vu la proposition reçue de Rosace en date du 04/09/2019, devis n°FPOT 1909004 pour un montant de 4 280,00 €,
- Entendu M. le Maire qui présente le plan et le détail des travaux concernés,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'accepter la proposition reçue de Rosace, devis n°FPOT 1909004 pour un montant HT de 4 280,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 4

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1^{ÈRE} CLASSE ET D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le budget communal,
- Vu le tableau des effectifs,
- Vu la situation administrative de l'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe, à temps complet, agent technique polyvalent, qui, en considération de son ancienneté, peut prétendre à un avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe,
- Vu la situation administrative de l'Adjoint Technique Territorial, à temps non complet, qui s'occupe de l'entretien de locaux communaux, qui, en considération de son ancienneté, peut prétendre à un avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe,
- Considérant que pour permettre la nomination de deux agents au sein de la Commune de Stotzheim, un emploi doit être créé au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet et au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps partiel et que les postes d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet et d'Adjoint Technique Territorial à temps partiel doivent par conséquent être supprimés,
- Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en séance du 24 septembre 2019,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de créer l'emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe, à temps complet (35/35e) à compter du 1^{er} novembre 2019,

- DÉCIDE de créer l'emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, selon une quotité correspondant à 17,94/35e du temps plein, à compter du 1^{er} novembre 2019
- DÉCIDE de supprimer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe, à temps complet (35/35e),
- DÉCIDE de supprimer un poste d'Adjoint Technique Territorial, à temps non complet, 17,94/35^e,
- CHARGE le Maire de procéder aux formalités nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 5

ACQUISITION ORDINATEURS : MAIRIE ET BIBLIOTHÈQUE

- Vu la délibération du 2 septembre 2019 par laquelle le Conseil municipal sollicitait un passage sur site du service de maintenance pour proposer du matériel plus récent pour la mairie,
- Vu les variantes proposées,
- Entendu Mme Valérie HIRTZ, membre du Conseil, qui fait part du problème d'ordinateur à la Bibliothèque,
- Considérant que le matériel informatique de la bibliothèque est vétuste et à remplacer,
- Vu l'utilisation des bénévoles du matériel informatique,
- Considérant que l'ordinateur de la mairie a été acquis en 2013 et qu'il peut être reconditionné pour être installé à la Bibliothèque
- Considérant que tous les points du contrat de maintenance seront écoulés après cette acquisition et les installations requises,
- Vu la proposition reçue de l'entreprise ECS RESADIA, sise 67750 HOERDT, pour le renouvellement de la maintenance informatique,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retenir l'offre proposée par ECS RESADIA, sise 67750 HOERT, pour la fourniture d'un ordinateur de bureau pour la mairie (tour, écran et licence Office), devis n°16917/V2, variante n°2, pour un montant HT de 1 780,00 €,
- DIT que la tour de l'ordinateur, actuellement en place à la mairie, sera reconditionnée pour être installée à la bibliothèque municipale,
- PRÉCISE que la prestation d'installation, d'intervention et de remise en service sera prise en charge au titre du contrat de maintenance,
- DÉCIDE de retenir la proposition de l'entreprise ECS RESADIA pour la maintenance du parc informatique de la Commune, pour un contrat de 35 points à 2 000,00 € HT, sans limite de date de consommation,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents liés à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 6

CONTRAT DE MAINTENANCE CHAUFFERIE COLLECTIVE

- Considérant que l'entreprise BIOFLAMM, fabricant de la chaudière à bois, n'existe plus,
- Entendu M. le Maire qui fait part au conseil de la proposition reçue de l'entreprise SCHMID France, fournisseur des pièces pour la chaufferie, d'effectuer une vérification/révision avant chauffe de la chaudière au bois collective, pour un montant HT de 980,00 €. Cette vérification a été validée avec l'adjoint, M. RIESTER, et programmée avec l'entreprise le 23 octobre prochain.

M. le Maire, après discussions avec l'entreprise, a reçu une proposition de maintenance. Chaque année la chaudière sera vérifiée avant la nouvelle période de chauffe et un technicien interviendra sur demande de la Commune. L'entreprise SCHMID, dont le siège est en Allemagne, emploie des techniciens qui travaillaient pour Bioflamm avant fermeture.

Le détail des tarifs est présenté aux membres de Conseil.

- Considérant que la maintenance de la chaudière bois est nécessaire,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE le devis de vérification/révision avant chauffe signée par le Maire, d'un montant HT de 980,00 € pour une intervention le 23 octobre prochain,

– CHARGE le Maire de la gestion de la chaufferie en matière d'interventions techniques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie
et peut être consulté sur le site Internet : www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim**

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

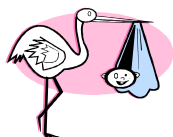


NOVEMBRE

09/11/2019	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
11/11/2019	Armistice	Monument aux morts	Commune	10 h 00
16/11/2019	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
16/11/2019	Repair Café	Mairie	Project'III	
17/11/2019	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
17/11/2019	Volkstrauertag	Ortenberg		
29/11/2019	Don du sang	Salle des fêtes	Amicale Donneurs de Sang	17 h 00

Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.

ÉTAT CIVIL



NAISSANCE :

Maël HEITZMANN, fils d'Arnaud HEITZMANN et Marie-Angèle JOLLY, demeurant 14 rue des Roses, est né le 23 septembre 2019 à SÉLESTAT (Bas-Rhin).

Constance, Géraldine BEY, fille de Florian BEY et Mélanie FORTMANN, demeurant 20 rue d'Or, est née le 11 octobre 2019 à SCHILTIGHEIM (Bas-Rhin).



DÉCÈS :

Charles Joseph René CROMER, né le 22 décembre 1939 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) domiciliée 29 route Romaine, est décédé le 21 octobre 2019 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 79 ans.

AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES

Permis de construire :

Eray CICEK

permis modificatif : construction d'une piscine, 34 rue de Benfeld

Déclaration préalable :

Patrick DUPRE

construction d'une piscine, 8 rue des Tilleuls

Carmen MULLER

construction d'une piscine, 28 rue d'Or

Carmen MULLER

isolation thermique extérieure, 28 rue d'Or

Harun INAN

construction d'un mur de clôture, 26 rue de Benfeld



ARMISTICE 1914-1918

La Commune de Stotzheim fêtera le **lundi 11 novembre 2019** l'Armistice de la première guerre mondiale. En mémoire des victimes de ce conflit, le Maire déposera une gerbe devant le Monument aux Morts après l'office de 10 h 00.

La cérémonie officielle sera suivie d'un **Vin d'Honneur offert par la municipalité** à la mairie. Toute la population est invitée.



BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 28 et vendredi 29 novembre 2019**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1^{er} décembre**.

Cette année, il n'y aura pas de permanence à la mairie. Les dons pourront être déposés en mairie le vendredi 30 novembre de 13h à 16h pendant les heures d'ouverture au public.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

Merci pour eux !



INFORMATION DE L'ÉTOILE SPORTIVE DE STOTZHEIM

En réunion comité du 26 Septembre nous avons décidé à contre cœur d'arrêter le ramassage du papier. La raison est que nous ne sommes plus payés depuis les 7 dernières bennes ramassées.

Le ramassage du 26/10 est cependant maintenu.

Nous remercions l'ensemble de la population pour sa participation depuis des années qui était une aide financière pour notre association.

Le comité

OBJET PERDU

Une trottinette trois roues, « Reine des neiges », a été retrouvée au chemin Wibelsmatt lundi 7 octobre dernier. La trottinette peut être récupérée, pendant les heures d'ouverture au public, en mairie.





BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

le vendredi 15 novembre 2019 (en plaine et en forêt,

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

les samedi 16 et dimanche 17 novembre 2019 (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.



PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2019

Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 18 octobre au 3 novembre 2019.**

Au menu :

– des stages (robotique et drone, dj et Scratching, micro fusée, initiation marionnette, journée Minecraft, impression 3D, film d'animation Stop-Motion)



– des activités à la carte (Atelier couture, art et création maquillage effets spéciaux, escape game, art et création poterie, rencontre Futsal, art et création Scrapbooking, tir à l'arc, foot à 5, sport et move Escalade, Mini-moto, sport et move Capoeira, art thérapie, art et création Atelier Fil, art et création Object Carton, art et création Object déco halloween, Laser game)



– des évènements (Horror Night, Education parentalité : ciné-débat « l'arbre de l'enfance » d'Anne Barth)



Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

– Par mail à l'adresse suivante : saj.inscription@paysdebarr.fr

– par téléphone au 03 88 58 56 56,

– par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR

– ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h

(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.

NOUVELLE COLLECTE BIODÉCHETS

2023, marquera la fin des biodéchets dans la poubelle des particuliers ! Nous avons 4 ans pour prendre le pli. Alors si on commençait maintenant ?

Le compostage permet un retour au sol de la matière organique et la limitation de l'incinération. C'est l'un des enjeux environnementaux inéluctables et préconisés dans la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV). Celle-ci prévoit, parmi ses grands objectifs de réduire de 50% la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025. Une de ses nombreuses mesures est le développement du tri à la source des déchets alimentaires. Le compostage sous toutes ses formes est la solution la plus simple. Rejoignez le mouvement !

En 2019, le SMICTOM met en place une nouvelle collecte des biodéchets en apport volontaire pour toute l'Alsace Centrale. Tous les foyers seront informés et équipés pour pouvoir trier leurs biodéchets et les amener dans de nouveaux conteneurs.

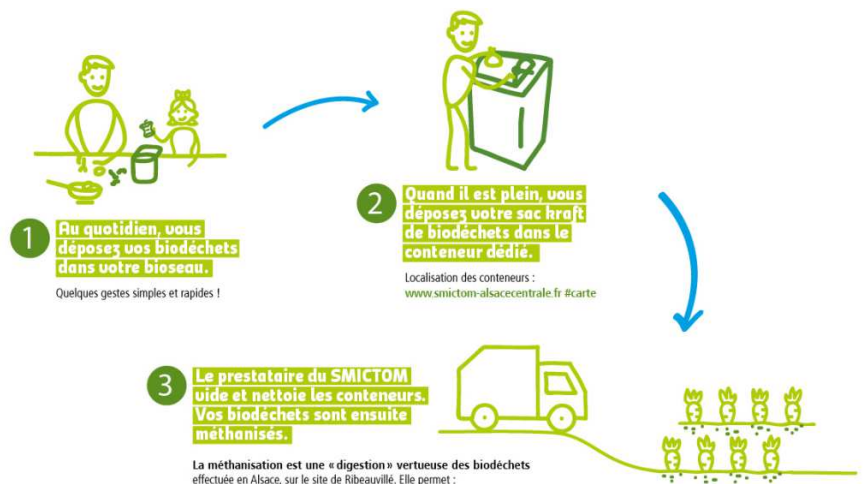
Pourquoi ?

- **Les biodéchets représentent 48 % du poids de nos bacs gris** : trier les biodéchets est le geste le plus simple et le plus efficace pour réduire ses déchets non recyclables.
- **Le traitement des déchets non recyclables est de plus en plus coûteux**, pour les finances publiques et pour l'environnement. Il est urgent d'agir et de réduire notre production de déchets.
- Grâce à la méthanisation, les biodéchets deviennent **une ressource pour l'Alsace** et l'émission de gaz à effet de serre est réduite, ce qui contribue à **la lutte contre le réchauffement climatique**.

Attention... si vous compostez déjà chez vous, continuez ! Le nouveau dispositif de collecte des biodéchets en apport volontaire est complémentaire au compostage et ne s'y substitue pas.

Comment ?

Le SMICTOM a déployé un réseau de conteneurs (Points d'Apports Volontaires Biodéchets) sur les 90 communes d'Alsace Centrale. Un bioseau va être mis gracieusement à votre disposition. Au quotidien, vous y déposerez vos biodéchets que vous apporterez ensuite au conteneur. Les conteneurs seront ensuite collectés et vos biodéchets seront ainsi traités par méthanisation.



Comment récupérer votre kit biodéchets ?

Votre kit contient 1 bioseau, 100 sacs krafts, 1 mémotri et 1 autocollant de consignes. Il est compris dans votre redevance. Pour le récupérer :

- Si vous habitez en immeuble, des ambassadeurs biodéchets de la société ACP Service passeront à votre domicile vous remettre votre kit ;
- Si vous habitez en maison, vous êtes invités à retirer votre kit, muni de votre carte OPTIMO*



* si vous n'avez pas encore de carte OPTIMO, vous pouvez la demander en ligne.

- en octobre à la déchèterie de Barr
- en novembre dans les déchèteries de Benfeld et Boofzheim

Tri des biodéchets : un geste pour l'environnement, une ressource pour les cultures



Si vous n'avez pas pu récupérer votre kit dans la déchèterie de votre Communauté de Communes, **vous pourrez toujours le retirer ensuite dans votre mairie voire dans une autre déchèterie, muni de votre carte OPTIMO.**

Une borne devrait être installée à Stotzheim, Impasse des Jardins, près des immeubles collectifs courant novembre. Un article paraîtra dans la publication, le site Internet et le bulletin municipal de la Commune dès que les informations concernant l'implantation seront connues. Les biodéchets peuvent également être déposés en déchèterie.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site du SMICTOM ALSACE CENTRALE : <http://www.smictom-alsacecentrale.fr/rejoignez-le-mouvement>

CIRCULATION EUROMÉTROPOLE : VIGNETTE CRIT'AIR 3 INTERDITS

Depuis le 1^{er} octobre 2019 les véhicules équipés de vignette Crit'air 3 sont interdits de circulation lors des épisodes de pollution dans l'Eurométropole.

Concrètement, si votre véhicule essence a été mis en service avant le 31 décembre 2005 et si votre diesel a été mis en service avant le 31 décembre 2010, vous devrez le laisser au garage lors des pics de pollution.

L'Eurométropole met à disposition des citoyen-nes un outil d'alerte pour être informé-e, par mail, sms ou appel vocal du déclenchement puis de la suspension d'un pic de pollution et/ou de la circulation différenciée : <https://demarches.strasbourg.eu/proprete/inscription-alerte-pollution/>





Moissons
et
Métiers d'antan

Stotzheim

Au Waldele

DIMANCHE
10 NOVEMBRE
2019

Semailles d'Automne

Dès 10h (entrée gratuite) :

Labours et semis à l'ancienne participatifs
Préparation des sols avec chevaux et tracteurs anciens

À midi : soupe de saison, boissons et knacks sur place
Apporter son bol et ses couverts, ainsi que sa viande à griller



Société d'Aviculture
de Stotzheim & environs

EXPOSITION AVICOLE

Les 16 et 17 Novembre 2019
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

*Avec la participation des enfants de l'école
maternelle de STOTZHEIM*

Samedi

Ouverture à 14h
Ouverture officielle à 19h30

Dimanche

Ouverture à 9h
Apéritif à 11h

Dimanche Midi

*Bouchées à la reine
Dessert - Café*

Adulte 18€- Enfant 12€

Tartes Flambées et Pizzas

Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 02 Novembre 2019**
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 16 Novembre
à la mairie
de 10h à 12h et de 14h à 17h

Repair Café

Project'ill

Jeter ? Pas question !



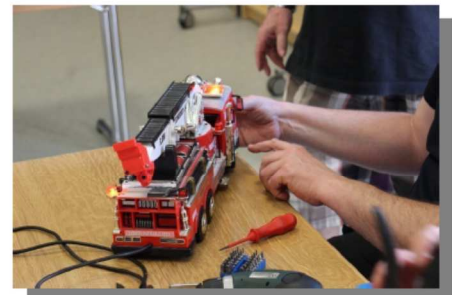
Commune de
STOTZHEIM



Les bénévoles du
repair café Project'ill
peuvent peut-être
les réparer



Ainsi comme nous,
vous ferez
un acte citoyen
en réduisant les déchets



C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



repair.ill@orange.fr www.facebook.com/repair.ill www.repaircafe.org www.ecocitoyens-erstein.fr



Site internet : www.ramoneurs67.fr et www.sdis67.com/fr

Vos pompiers et les Maîtres Ramoneurs du Bas-Rhin VOUS INFORMENT

OBJECTIF : ZÉRO FEUX DE CHEMINÉE, ZÉRO INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE



Les Sapeurs-Pompiers sont les préventionnistes des établissements recevant du Public. Les Maîtres Ramoneurs sont les préventionnistes des habitations.

Ensemble, ils concourent à la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du département : **ils veillent sur votre Famille !**



IL EST TRÈS IMPORTANT DE MAINTENIR UNE AÉRATION ET UNE VENTILATION ADÉQUATE DANS LES MAISONS.

Le monoxyde de carbone est invisible, incolore, inodore et explosif.

Ne modifier jamais vos conduits de cheminée sans l'intervention d'un professionnel !

CONCERNANT LE BOIS ET LES FEUX DE CHEMINÉE, VOICI QUELQUES ASTUCES !

Le bois doit toujours être bien sec (idéalement 2 ans de séchage). Le bois humide se consume difficilement et crée du bistre et du goudron qui sont les principales sources de Feux de cheminée !!!

COMMENT DÉTECTER UN FEU DE CHEMINÉE :

- Surchauffe du conduit
- Bruit anormal (ronflement)
- Flamme sortant du conduit de cheminée



N'oubliez de faire appel à un maître ramoneur pour le nettoyage de vos conduits !

Selon arrêté préfectoral, et le règlement sanitaire départementale (article 1 puis 3.1 puis 31.6 : Le ramonage est obligatoire deux fois par an par un maître ramoneur (un ramonage pendant la période de chauffe, un ramonage en dehors de la période). Quelque soit le mode de chauffage (bois, gaz, fioul...). De nombreux éléments concourent à l'encrassement : les conditions d'utilisations, les conditions de fonctionnement, le tirage et le combustible !

NB : les conduits de fumée font partie des vérifications (soumis à devis)

Site internet : www.ramoneurs67.fr et www.sdis67.com/fr

QUELQUES CONSEILS CONCERNANT LES CONDUITS ÉVACUANTS DES FUMÉES ISSUES DE LA COMBUSTION :

- Tous les conduits (maçonnerie, inox, céramique, plastique) évacuant une combustion (gaz, mazout, bois, granulés) se vérifient et s'entretiennent deux fois par an (sauf pour le gaz où une fois suffit) voir règlement sanitaire ci-contre :
- Faites appel à un professionnel pour toutes vos installations thermiques
- Chaque combustion nécessite une entrée d'air
- Cas particulier des combustibles solides (bois et granulés bois) :

Utiliser un calorifère (poêle, chaudière...) avec une puissance adaptée à l'espace à chauffer.

Prioriser le bois sec (faites confiance à votre livreur).

Ne jamais couper complètement l'arrivée d'air sur votre calorifère.

En cas de doute, faites appel à votre Maître Ramoneur. La liste officielle se trouve sur le site : www.ramoneurs67.fr

Ou dans votre mairie.

En cas d'incendie, faites le 18. Couper le tirage et évacuer l'habitation.

Nom	Adresse	C.P.	Ville	Téléphone
EURL ROLLHAUS	13 RUE DE L'ABATTOIR	67300	SCHILTIGHEIM	03 88 33 16 68
RAMONAGE FLORENCE	13 RUE DES GRIVES	67330	NEUWILLER LES SAVERNE	03 88 70 09 75
ENTREPRISE DE RAMONAGE	7 RUE SAINTE MONTEE	67260	SARRE-UNION	03 88 00 10 58
ETS BRANDL ET KNIPPER	114 RUE BOECKLIN	67000	STRASBOURG	03 88 31 12 73
HERISSON 67	50 RUE DU LAC	67201	ECKBOLSHEIM	03 88 35 65 44
RAMONAGE GROSS SAS	10 RUE OTTMANN	67100	STRASBOURG	03 88 39 64 42
RAMONAGE SARL FISCHER	14 ROUTE D'OBERMODERN	67330	BOUXWILLER	03 88 70 76 74
LA BROSSE D'ALSACE	12 RUE DES COQUELICOTS	67120	DUTTLENHEIM	03 88 49 84 35
RAMONAGE ENGEL MARCEL ET FILS	40 ROUTE DE SELESTAT	67600	MUSSIG	03 88 85 31 13
RAMONAGE GIEDENGER SARL	31 RUE DES TILLEULS	67470	MOTHERN	03 88 94 39 54
RAMONAGE DE L'ILL SARL	8 RUE DE LIMERSHEIM	67150	ERSTEIN	03 88 98 27 60
RAMONAGE ALSACE NORD SARL	14 ROUTE D'OBERMODERN	67330	BOUXWILLER	03 88 91 66 72
SONNTAG ALFRED ET FILS SARL	25 RUE DE ROHRWILLER	67240	BISCHWILLER	03 88 63 11 15
STE J. & R. ALLMENDINGER SARL	23 RUE DE LIEPVRE	67100	STRASBOURG	03 88 34 08 14
CHRIS RAMONAGE	1 RUE DE LA FORET	67130	MUHLBACH/BRUCHE	03 69 73 18 32
STE RAMONAGE BOISSIER	1 RUE DE LA TUILERIE	67110	NIEDERBRONN LES BAINS	03 88 09 08 26
SOCIETE ALSACIENNE DE RAMONAGE	70 GRAND RUE	67110	GUNDERSHOFFEN	03 88 54 38 73